Envoyé en préfecture le 09/09/2026
Reçu en préfecture le 09/09/2026
Publié le
ID : 035-263503385-20260908-DC_2026_55-DE

Centre Communal d'Action Sociale de VITRÉ

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT :
ILLE ET VILAINE

DC_2026_55

CCAS VITRÉ
Centre Communal d'Action Sociale

EXTRAIT du REGISTRE des Délibérations du Conseil d'Administration

DELIBERATION

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MARDI 8 SEPTEMBRE 2026

Nombre de conseillers en exercice : 13 Présents : 8 Votants : 11	L'an deux mille vingt-six, le mardi huit septembre Le Conseil d'Administration réuni, après convocation légale Date de convocation : Mercredi deux septembre

Étaient présent(e)s :
Mesdames J. BLUM – C. BUSSON – A. DE BURY - J. GIRAUD - C. HEUDE – M. LEDUBY
Messieurs D. LEFEUVRE - B. LINNE

Ont donné pouvoir :
Madame Anne BRIDEL, représentée par Madame Janine BLUM
Madame Roseline KNEZIC, représentée par Monsieur Bruno LINNE
Monsieur Pierre LEONARDI, représenté par Madame Christine HEUDE

Étaient excusé(e)s :
Madame C. LE MELINER
Monsieur G. PAILLARD

Assistaient :
Mesdames S. TISON – V. FONTAINE
Messieurs P. FERANDIN - M. PIRON

OBJET : Subvention Comité des Œuvres Sociales du personnel (COS)

La Vice-Présidente expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles R 123-21, R 123-22 du code de l'Action Sociale des Familles,

Considérant le souhait du CCAS de favoriser l'épanouissement personnel des agents, plus spécialement dans les domaines social, culturel et sportif et de favoriser les liens de solidarité et la cohésion ;

Considérant l'effectif de 69 agents au CCAS au 1er janvier 2026,

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Rennes, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Durant ce même délai, un recours gracieux peut également être exercé auprès des services du CCAS de Vitré.

Envoyé en préfecture le 09/09/2026
Reçu en préfecture le 09/09/2026
Publié le
ID : 035-263503385-20260908-DC_2026_55-DE

Centre Communal d'Action Sociale de VITRÉ

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT :
ILLE ET VILAINE

DC_2026_55

CCAS VITRÉ
Centre Communal d'Action Sociale

EXTRAIT du REGISTRE des Délibérations du Conseil d'Administration

DELIBERATION

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MARDI 8 SEPTEMBRE 2026

Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration :

D'attribuer une subvention à hauteur de 27,50 € par agent soit un total de 1 897,50 € suivant l'effectif au 1er janvier 2026 au Comité des Œuvres Sociales du personnel de Vitré Communauté, de la Ville et du CCAS de Vitré.

Il est procédé au vote :

Nombre de votants : 11
Nombre de voix pour : 11
Nombre de voix contre : 0
Abstentions : 0

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration approuvent la question à l'unanimité des votants.

Pour extrait, certifié conforme et exécutoire,
Pour le Président et par délégation,
La Vice-Présidente,

Christine HEUDE

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Rennes, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Durant ce même délai, un recours gracieux peut également être exercé auprès des services du CCAS de Vitré.